

**Pass numériques**  
**Arrêté collectif d'attribution n° 22 005547**

**Le président du Conseil régional,**  
**de la Région Hauts-de-France, siège de Région 151 Avenue du Président Hoover à Lille,**

Vu la délibération n°2016.1755 du Conseil régional du 24 novembre 2016 relative à l'adoption de la politique régionale « Feuille de route numérique régionale », et en particulier son axe 2 « réussir le pari des usages et de l'innovation »,

Vu la « Stratégie nationale pour un numérique inclusif » élaborée en 2018,

Vu les délibérations du Conseil régional n°2019.00610 du 28 mars 2019 et 2019.01475 du 27 juin 2019, relatives à l'expérimentation du déploiement de pass numériques dans le cadre du Pacte pour la réussite de la Sambre Avesnois Thiérache,

Vu la délibération n°2019.01354 du Conseil régional du 27 juin 2019, relative à l'appel à projets de l'État sur les pass numériques,

Vu la décision de l'État d'attribuer un financement de 488 900 € à la Région Hauts-de-France pour l'acquisition et le déploiement des pass numériques sur le territoire régional en 2020 et 2021, ainsi que la convention signée en ce sens,

Vu la délibération n° 2020.00263 de la commission permanente du 4 février 2020 relative à l'acquisition de pass numériques et à leur déploiement en Hauts-de-France,

Vu la délibération n° 2020.01244 de la commission permanente du 1<sup>er</sup> juillet 2020 relative à la modification du nombre de pass et du calendrier de l'opération, et à l'adoption du règlement d'attribution,

Vu la délibération n° 2022.00258 de la commission permanente du 1<sup>er</sup> février 2022 relative à la modification du règlement d'attribution des pass numériques,

Vu les demandes de pass numériques déposées sur la plateforme Aides et subventions de la Région,

**Arrête :**

Dans un contexte où les enjeux de l'inclusion numérique et de la lutte contre l'illectronisme sont devenus majeurs, le pass numérique constitue un outil d'intervention particulièrement adapté. Il facilite la mise en relation entre d'une part des personnes éloignées du numérique et d'autre part des lieux de médiation spécialisés, où ces personnes pourront être initiées et accompagnées dans leurs usages et pratiques numériques.

**Article 1**

En application du dispositif régional de pass numérique susvisé, une aide individuelle prenant la forme d'un carnet de 5 ou de 10 pass est accordée aux bénéficiaires conformément au tableau récapitulatif joint en annexe 1 du présent arrêté.

Dès l'entrée en vigueur du présent arrêté, les carnets de pass seront adressés par les services de la Région à leur bénéficiaire respectif accompagné d'un courrier explicatif de notification.

## Article 2

Les demandes d'aide faisant l'objet d'une décision de rejet sont présentées en annexe 2 du présent arrêté.

Cette décision sera notifiée aux intéressés.

## Article 3

Le présent arrêté entrera en vigueur dès sa publication.

Il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

## Article 4

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 16/08/22



Pour le Président du Conseil régional  
et par délégation

Estienne SHEHU  
DGA Pôle Territoires  
et Transitions

Publié le

**ANNEXE 1 de l'arrêté collectif d'attribution de pass numériques n° 2200.5547**  
**Liste des personnes à qui il est attribué un carnet de pass numériques**

	N° dossier	Nom	Prénom	CP	Commune	Type de carnet attribué
1.				60210	OFFOY	5 PASS
2.				62280	ST MARTIN BOULOGNE	10 PASS
3.				59970	VICQ	5 PASS
4.				80200	PERONNE	10 PASS
5.				62110	HENIN BEAUMONT	5 PASS
6.				59188	ST AUBERT	10 PASS
7.				80132	GRAND LAVIERS	10 PASS
8.				80200	PERONNE	10 PASS
9.				80200	DOINGT FLAMICOURT	10 PASS
10.				59650	VILLENEUVE D ASCQ	10 PASS
11.				62730	MARCK	10 PASS
12.				80360	HEM MONACU	10 PASS
13.				62440	HARNES	10 PASS
14.				62280	ST MARTIN BOULOGNE	10 PASS
15.				80200	PERONNE	10 PASS
16.				59500	DOUAI	10 PASS
17.				62950	NOYELLES GODAULT	10 PASS
18.				02140	VERVINS	10 PASS
19.				80200	DOINGT FLAMICOURT	10 PASS
20.				02110	PREMONT	10 PASS
21.				80320	CHAULNES	10 PASS
22.				62232	FOUQUEREUIL	10 PASS
23.				62730	MARCK	10 PASS
24.				80100	ABBEVILLE	10 PASS
25.				02110	SERAIN	10 PASS
26.				62170	LA MADELAINE SOUS MONTREUIL	10 PASS
27.				62200	BOULOGNE SUR MER	10 PASS
28.				62100	CALAIS	10 PASS
29.				59350	ST ANDRE LEZ LILLE	10 PASS
30.				62110	HENIN BEAUMONT	5 PASS
31.				62320	ROUVROY	10 PASS



ANNEXE 1 de l'arrêté collectif d'attribution de pass numériques n° 22005547

Liste des personnes à qui il est attribué un carnet de pass numériques

	N° dossier	Nom	Prénom	CP	Commune	Type de carnet attribué
32.				62680	MERICOURT	10 PASS
33.				60590	SERIFONTAINE	5 PASS
34.				80400	MATIGNY	10 PASS
35.				62730	MARCK	10 PASS
36.				62280	ST MARTIN BOULOGNE	10 PASS
37.				02230	FRESNOY LE GRAND	10 PASS
38.				62640	MONTIGNY EN GOHELLE	10 PASS
39.				80200	PERONNE	10 PASS
40.				59600	MAUBEUGE	10 PASS
41.				80100	ABBEVILLE	10 PASS
42.				59500	DOUAI	10 PASS
43.				80200	PERONNE	10 PASS
44.				02110	BOHAIN EN VERMANDOIS	10 PASS
45.				62120	CAMPAGNE LES WARDRECQUES	5 PASS
46.				80200	PERONNE	10 PASS
47.				80200	PERONNE	10 PASS
48.				59970	VICQ	5 PASS
49.				80200	SOYECOURT	10 PASS
50.				80200	PERONNE	10 PASS
51.				80300	FRICOURT	10 PASS
52.				62680	MERICOURT	10 PASS
53.				62290	NOEUX LES MINES	10 PASS
54.				80150	GUESCHART	10 PASS
55.				62280	ST MARTIN BOULOGNE	10 PASS
56.				02110	BOHAIN EN VERMANDOIS	10 PASS
57.				80200	PERONNE	10 PASS
58.				80100	ABBEVILLE	10 PASS

## ANNEXE 2 de l'arrêté collectif d'attribution de pass numériques n°

22005547

**Liste des personnes dont la demande de pass numériques fait l'objet d'un refus  
(demande inéligible ou incomplète)**

	N° dossier	Nom	Prénom	CP	Commune	Motif du refus	Date de la demande
1				60000	BEAUVAIS	Hors critère (étudiant)	28/06/2022
2				80440	FOUENCAMPS	Hors critère (étudiante)	20/07/2022
3				80200	PERONNE	Dossier demeurant incomplet malgré plusieurs relances	10/05/2022